

## **ARRETE N°01/2025 : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU DOMAINE DE MONTE-CRISTO LE 23 OCTOBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

**VU** l'arrêté du maire de la commune du Port-Marly en date du 27 mai 1994 autorisant l'ouverture du domaine de Monte-Cristo, classé en type Y de la 5ème catégorie ;

**CONSIDERANT** les conditions météorologiques, notamment les vents violents ;

**CONSIDERANT** le risque de chutes de branches, rendant dangereuse la traversée du parc du domaine de Monte Cristo ;

Nous, **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo

### **ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le domaine de Monte-Cristo sera exceptionnellement fermé le jeudi 23 octobre 2025.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marly Le Roi, le 23/10/2025

Transmis en Préfecture et affiché le 23/10/2025

**Clarisse ZANN**  
Présidente du Syndicat Intercommunal